



La visite médicale à l'embauche : obligations, droits et déroulement

Fiche pratique publié le 14/06/2024, vu 988 fois, Auteur : [Blog de Le Bouard Avocats Versailles](#)

Quelles sont les obligations, droits et processus de la visite médicale à l'embauche, essentielle pour la santé et la sécurité au travail.

Lors de toute embauche, la visite médicale joue un rôle crucial pour évaluer la santé du salarié. Ce contrôle permet de prévenir tout risque professionnel et de garantir le bien-être au travail. Comprendre les détails et exigences de cette étape, y compris les délais et la possibilité de travailler sans avoir passé cette visite, est primordial tant pour l'employeur que pour l'employé.

Obligations légales concernant la visite médicale

La législation française impose des obligations strictes en matière de visite médicale à l'embauche. Ces examens médicaux visent à vérifier si l'état de santé du salarié est compatible avec le poste proposé. Cette obligation s'applique à toute entreprise, indépendamment de sa taille ou de son secteur d'activité.

Les employeurs doivent organiser la visite médicale avant l'affectation du salarié à son poste. Selon un [cabinet avocat Versailles droit du travail](#), cette exigence légale assure une évaluation préliminaire des risques professionnels potentiels et établit une surveillance continue de la santé au travail.

Prise de rendez-vous et organisation

Dès la signature du contrat de travail, l'employeur doit prendre en charge l'organisation de la visite médicale. Le service de santé au travail (SST) devra être contacté pour fixer un rendez-vous dans les plus brefs délais. Il est impératif que cette démarche soit initiée rapidement pour se conformer aux obligations légales.

Éléments obligatoires de l'examen médical

L'examen médical inclut plusieurs éléments clés :

- Vérification de la compatibilité de l'état de santé du salarié avec le poste envisagé
- Information sur les risques du poste et mesures de prévention
- Sensibilisation sur les moyens de prévention spécifiques aux conditions de travail
- Si besoin, adaptations du poste ou propositions de reclassement

Droits des salariés relatifs à la visite médicale

Les salariés bénéficient de certains droits en relation avec leur visite médicale. Ils ont notamment le droit à une information claire et compréhensible sur les risques liés à leur activité

professionnelle et sur les résultats des examens médicaux effectués.

Droit à l'information et reprises après absence prolongée

Tout salarié doit être informé des résultats de ses examens médicaux précédents, notamment lors des visites périodiques. En cas d'absence prolongée (plus de trois mois), une nouvelle visite médicale est nécessaire avant la reprise du travail afin de s'assurer de la capacité du salarié à reprendre son activité.

Droits en cas de désaccord avec l'avis médical

Si le salarié conteste les conclusions tirées lors de la visite médicale à l'embauche, il peut demander un second avis auprès d'un autre médecin du travail. Cette procédure garantit que les décisions prises sont justes et appropriées pour le salarié concerné.

Délais pour effectuer la visite médicale

Il existe des délais stricts pour réaliser la visite médicale. L'objectif étant de protéger la santé du salarié dès son entrée dans l'entreprise.

Délai maximum avant la prise de poste

La législation précise que la visite médicale doit idéalement être faite avant la prise de poste ou, au plus tard, dans les trois premiers mois d'embauche. Ce délai peut varier selon les secteurs d'activité et les risques associés au poste.

Cas particuliers avec une imposition immédiate

Certaines professions présentent des risques particuliers (ex. manipulation de substances dangereuses, travaux en hauteur). Dans ces cas, la visite médicale doit être réalisée impérativement avant toute prise de fonction pour garantir la sécurité du salarié dès le premier jour de travail.

Peut-on travailler sans avoir passé une visite médicale ?

Le scénario de travailler sans passer une visite médicale est délicat. Exceptionnellement, il est possible de commencer à travailler sous réserve que la visite soit programmée prochainement et qu'il n'y ait pas de risque imminent pour la santé du salarié.

Risques associés au travail sans visite médicale

Travailler sans visite médicale présente plusieurs risques. D'une part, l'employeur enfreint ses obligations légales, pouvant faire face à des sanctions administratives en cas de contrôle. D'autre part, cela expose le salarié à des conditions de travail potentiellement inadaptées, augmentant le risque d'accidents et de maladies professionnelles.

Mesures provisoires

Dans les rares cas où un salarié commence à travailler avant la réalisation de la visite, il est recommandé d'établir des mesures provisoires de prévention. Cela comprend une formation renforcée sur les risques professionnels et l'équipement en dispositifs de protection individuelle supplémentaires.

Fréquence des visites médicales en cours de carrière

Après la visite initiale à l'embauche, les salariés sont soumis à des visites périodiques pour surveiller l'évolution de leur état de santé.

Visites périodiques standard

En règle générale, les visites médicales doivent être renouvelées tous les cinq ans. Toutefois, pour les postes à risque élevé, ce délai est réduit à deux ans pour assurer une surveillance étroite de la santé du salarié.

Cas de révisions anticipées

En dehors des visites périodiques classiques, des visites médicales anticipées peuvent être demandées par le salarié ou recommandées par l'employeur. Ces demandes peuvent surgir suite à des changements majeurs dans les conditions de travail ou des préoccupations sanitaires spécifiques.

Ainsi, comprendre les obligations, droits et implications liées à la visite médicale est essentiel pour garantir non seulement la conformité légale, mais aussi le bien-être des salariés et la réduction efficace des risques professionnels. Cet examen joue un rôle clé dans la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles, contribuant ainsi à un environnement de travail plus sûr et plus sain.